Actualité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch**

Band (Jahr): **103 (2005)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Congrès 2006

Appel à présentation de posters

Le prochain Congrès SHV-FSSF aura lieu à Montreux les 11 et 12 mai 2006. Son thème «Naître – Emergence de nouvelles tendances» est prometteur.

Nous vous invitons vivement à y présenter vos posters afin de mettre en valeur votre milieu professionnel.
Le poster est en effet un médium de plus en plus reconnu pour partager une information inédite provenant de résultats d'études ou d'innovations cliniques.

Format idéal du poster:
AO, soit 120 x 80 cm.

Les posters seront exposés durant toute la durée du congrès. Les auteurs devront être présents le 12 mai à la pause du matin. Les deux meilleurs posters seront primés, grâce au sponsor:

SWICA

1er prix: 1000.– Fr.
2e prix: 500.– Fr.

Les titre, auteur(s), adresse de contact et résumé (max. 250 mots) en français, allemand ou italien sont à envoyer d'ici au 28 février 2006 à Anne Burkhalter: anne.burkhalter@bluewin.ch

Espace Compétences

Des offres pour les sages-femmes

Le centre «Espace Compétences SA – Formations socio-sanitaires» ouvrira ses portes le 3 janvier 2006, route du Grand-vaux 14, 1096 Cully.

Né de la fusion du CREP-ASI, de H+ Formation et de l'IRSP, eux-mêmes fondés par leur association respective (Association suisse des infirmières, H+ Les Hôpitaux de Suisse et la Croix-rouge suisse), Espace Compétences est la concrétisation d'un projet ambitieux s'appuyant sur l'expertise reconnue de ces trois centres. Par cette union, grâce aux synergies et à leur complémentarité, Espace Compétences maintient non seulement les offres actuelles mais développera, dans le secteur socio-sanitaire, une palette de cours unique pour la Suisse romande et le Tessin.
Espace Compétences travaille au renforcement de la reconnaissance des diplômes de gestionnaires, de cliniciens, d'enseignants, tant qu niveau cantonal, national qu'européen. Son principal défi est d'offrir à tous – et à toutes – une chance de se former et de se développer, en rendant les formations continues accessibles à tous les collaborateurs et collaboratrices des institutions socio-sanitaires romandes et tessinoises. Dans ce sens, le nouveau centre doit constituer, pour les professionnels du terrain, une alternative à la HES, avec laquelle un travail de partenariat doit être instauré.
Les sages-femmes qui souhaitent se former y trouveront la possibilité d'acquérir des compétences de cadres gestionnaires, cliniciens et enseignants comme des connaissances dans des domaines plus spécifiques, touchant des problématiques utiles à leur terrain professionnel.
D'ores et déjà, nous nous réjouissons de vous informer et de vous y accueillir.

Anne Burkhalter

Pour en savoir plus:
www.espace-competences.ch

Alimentation saine

Jus, nectar ou... smoothie?

Les fruits et les légumes peuvent donner naissance à de nombreuses boissons. Pour ce faire, ils sont pressés ou réduits en purée, parfois mélangés ou même dilués. Toutefois, ces boissons ne peuvent pas toutes être considérées comme une contribution notable au principe «cinq par jour».

Pratiquement, tous les fruits et légumes peuvent être consommés sous forme liquide. Pour ce faire, ils sont tout d'abord pressés ou réduits en purée. Ils peuvent ensuite être mélangés les uns avec les autres, «dilués» avec de l'eau ou d'autres boissons, puis sucrés ou épicés.

- La personne qui, chez elle, réduit en purée des fruits ou des légumes et y ajoute éventuellement de l'eau, du jus de fruits ou du lait, peut sans autre compter ce mélange – nommé «smoothie» – comme une part entière des «5 par jour» Dans ce cas, 120 grammes de fruits frais ou de légumes correspond à une portion.
- Les jus de fruits ou de légumes «maison» peuvent également contribuer à atteindre l'objectif des «5 par jour». Une portion correspond alors à 2 décilitres. Lors de l'extraction du jus, une part riche en nutriments des fruits ou des légumes est éliminée. C'est pourquoi les jus ne devraient remplacer qu'une seule des cinq portions de fruits et de légumes recommandées quotidiennement.

Lors de l'achat de jus, mieux vaut lire attentivement les étiquettes! Tout ce qui ressemble à un jus de fruits n'est pas nécessairement un jus de fruits. Selon la législation suisse concernant les denrées alimentaires, les jus de fruits sont répartis en deux catégories, à savoir les jus de fruits et les nectars de fruits. Il y a en outre les boissons de table contenant des jus de fruits et les limonades.

- Les jus de fruits sont des jus qui sont extraits de fruits mûrs par un procédé mécanique, par ex. par pressage. Du sucre doit être ajouté aux jus de fruits, à l'exception des jus de pommes, poires et raisins. Si le sucre est ajouté pour obtenir un goût sucré, celui-ci doit figurer dans la liste des ingrédients et une mention du type «avec adjonction de sucre» doit être apposée sur l'emballage. Si le sucre est ajouté uniquement pour corriger un manque naturel de divers genres de sucre, aucune mention spéciale n'est requise mais il doit absolument être mentionné dans la liste des ingrédients. Le sucre ajouté dans les jus de légumes doit faire l'objet des mêmes déclarations. Selon le principe des «5 par jour», une des cinq portions par jour peut être remplacée par un verre de jus de fruits ou de légumes.
- Les nectars de fruits sont des jus de fruits dilués auxquels du sucre est ajouté. L'adjonction de sucre ne doit pas faire l'objet d'une mention spéciale, car les nectars de fruits contiennent par définition du sucre ajouté. Toutefois, le type de sucre doit être mentionné dans la liste des ingrédients. Les nectars de fruits peuvent couvrir une portion des «5 par jour», mais sous réserve seulement, car la plupart d'entre eux n'ont qu'une teneur restreinte en jus de fruits.
- Les boissons de table au jus de fruits et les limonades contiennent une part encore plus faible de jus de fruits. Par conséquent, ils ne peuvent pas être retenus dans les «5 par jour».

Source: Société Suisse de Nutrition, www.sge-ssn.ch, août 2005

Fertilité des femmes

La fumée passive est nocive

Une équipe de chercheurs canadiens de l'Ontario ont examiné le parcours de 225 femmes ayant vécu une fécondation in vitro: 39 étaient des fumeuses actives, 40 étaient exposées passivement à la fumée et 146 étaient non-fumeuses.
Aucune différence n'a été constatée dans la qualité des embryons. En revanche, par transfert d'embryon, le taux d'implantation est de 25% pour les non-fumeuses (contre 12% pour les fumeuses actives et 13% pour les fumeuses passives) et le taux de grossesse est de 48% pour les non-fumeuses (contre 19% pour les fumeuses actives et 20% pour les fumeuses passives).

Source: Michael S. Neal et al.: Sidestream smoking is equally as damaging as mainstream smoking on IVF outcomes, Human Reproduction, septembre 2005, n. 20, 2531–2535.

Suisse romande

Première doula

JBS

«Quand j'étais enceinte, j'aurais aimé avoir un soutien. C'est une des raisons pour lesquelles je suis devenue doula.» Elena Piantino, première et à ce jour seule doula de Suisse romande, sait la solitude de la jeune femme arrivant à la maternité pour accoucher: «Elle ne connaît personne, et le tournus du personnel médical ne lui permet pas d'être accompagnée par la même sage-femme du début à la fin». Elena Piantino a mis sur pied le premier cours de formation de doulas en Romandie, qui a enregistré neuf inscriptions. Parallèlement, treize mamans participent à la session alémanique de 2005. Malgré cet intérêt, le cours alémanique ne sera reconduit qu'en 2007, car le nombre de doulas est pour l'instant supérieur à la demande: «Ce service n'est pas encore bien connu en Suisse», explique Ursina Rawyler, doula dans région bernoise.
En 2004, seules vingt femmes ont fait appel à une doula, dont les services (au moins deux visites prénatales, la présence à l'accouchement et une visite postnatale pour un prix forfaitaire de 800 francs) ne sont pas remboursés par les caisses maladie. «Nous avons pour objectif d'assister au moins deux cents grossesses par an d'ici à 2010, ce qui sera toujours très peu par rapport aux nombre total des naissances» (quelque 70000 par an pour tout le pays), ajoute Ursina Rawyler.

Source: Sandra Porchet, «Profession: amie des mamans», Le Temps, 26 septembre 2005, p. 32.
Pour en savoir plus: www.doula.ch

Label Unicef

«Maternité favorable à l'allaitement maternel»

Le 10 septembre 2005, la Maison de Naissance «Le Petit Prince» a obtenu le label «Maternité favorable à l'allaitement maternel» de la Fondation suisse pour la promotion de l'allaitement maternel. Elle remplit donc les dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel définies par l'OMS et l'UNICEF. Ce label atteste de la qualité du travail accompli par les sages-femmes qui conseillent et encouragent les jeunes mamans à allaiter leurs nouveaux-nés.

Pour en savoir plus:
www.le-petit-prince.ch

Concours Photo Sage-femme.ch

Prolongé!

Il y a eu une erreur quelque part: le Concours Photo lancé dans Sage-femme.ch 5/05 n'a pas porté les fruits – c'est-à-dire les clichés – attendus! C'est pourquoi nous le relançons. Les photos déjà envoyées restent naturellement en lice.

En tant que sage-femme, vous êtes sans cesse témoin de scènes les plus variées: les entretiens avec une femme enceinte et son partenaire, les examens et analyses typiques durant la grossesse, le «travail» qui démarre ou se prolonge, la place du futur père, l'expulsion et les soins au nouveau-né, le post-partum et l'allaitement, etc.
Alors, emportez votre appareil photo sur votre lieu de travail et prenez des clichés originaux: vos collègues actives de diverses manières, la polyvalence et la beauté du métier, les objets typiques ou les gestes symboliques, etc. Avec ces photos documents, vous rendrez notre revue spécialisée encore plus attractive.

1er Prix:	un bon d'achat pour des livres d'une valeur de Fr. 100.–
2e Prix:	un bon d'achat pour des livres d'une valeur de Fr. 50.–
3e au 10e:	Prix: un album pour CD

Attention!
Vos «modèles» devront donner expressément leur autorisation pour une éventuelle publication ultérieure.
Idéalement, vos photos numériques doivent avoir une résolution minimale de 300 DPI pour donner une bonne page de couverture A4, mais les diapositives bien exposées peuvent aussi être utilisées.
Un jury primera les meilleures photos.

Envoyez vos photos
avant le 28 février 2006 à:

Rédaction Sage-femme.ch, Rosenweg 25c, 3000 Bern 23, j.bodartsenn@sage-femme.ch